

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à la possibilité d'emmener son chien sur le lieu de travail.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Un article dans la presse vendredi dernier relate le cas d'un canard souffrant du syndrome des ailes d'ange repéré aux étangs, alors que la belle saison n'a pas encore commencé.

Cette situation n'augure rien de bon pour le reste de la saison. Le coupable de cette situation est le pain que les gens continuent de donner aux canards pour les nourrir. La situation se répète d'année en année. Les courageux promeneurs qui osent expliquer aux gens donnant du pain que ce n'est pas bon pour les palmipèdes se font remballer vertement.

Il est clair que ces personnes doivent être sanctionnées et que des panneaux doivent expliquer clairement qu'il est interdit de donner du pain.

Comme vous le savez, j'imagine, en plus du syndrome des ailes d'ange, les jets de pain dans l'étang vont apporter le botulisme lorsque les températures vont grimper. Je pense qu'il est plus qu'urgent de sanctionner et d'arriver au constat que les 20.000 Euros dépensés annuellement pour envoyer deux marionnettes, Thérèse et Joséphine, expliquer aux nourrisseurs que ce n'est pas bien de donner du pain, sont une dépense inutile.

Deux autres fléaux empoisonnant la vie autour de ces étangs sont les braconniers et les pêcheurs, bien visibles, qui sont revenus aux beaux jours également. Les pêcheurs sûrs de leur impunité ne se cachent même pas et les braconniers sont à peine moins discrets.

Qu'attend-on pour les sanctionner eux aussi afin de ramener aux étangs la sérénité pour les promeneurs et les canards.

Mes questions sont les suivantes :

- Quelles mesures allez-vous prendre pour mettre fin au nourrissage par le pain ?
- Quelles mesures allez-vous prendre pour mettre fin à la pêche et au braconnage ?

Madame L'Echevine KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

De manière très concrète, le souhait du Collège est de ne surtout pas opposer prévention et sanction. Nous agissons sur les deux aspects car l'un ne va pas sans l'autre. Vous savez comme moi que certaines personnes, parfois des personnes seules, des enfants ou des personnes âgées nourrissent les oiseaux sans penser mal faire. Infliger des sanctions de manière brutale n'est pas l'option retenue par le Collège. Nous optons pour une politique équilibrée comprenant des actions de sensibilisation et des sanctions ciblées.

Je tiens à rappeler que jamais la sensibilisation n'a donné de résultats en quelques jours et quelques mois. Toutes les études qui en parlent montrent clairement que cela prend du temps et que, justement, il faut intensifier la sensibilisation et lui donner du temps. A ce titre, nous avons déjà réalisé de nouveaux visuels pour informer les citoyens qu'il est interdit de nourrir les oiseaux. Ces panneaux font partie

d'un marché public global incluant l'ensemble de la signalétique communale. Les nouveaux panneaux devraient être installés en juin prochain. Par ailleurs, nous continuons à distribuer affiches et flyers partout où le nourrissage est constaté. Les « Gardiens de la Paix » distribuent les flyers et ont même été informés par le service « Bien-être animal » sur cet aspect. Donc, oui, nous ne cesserons pas la sensibilisation car c'est une nécessité de service public. Nous veillerons également à faire intervenir les marionnettes de façon plus ciblée, lors des principaux événements communaux.

Je me dois toutefois de vous arrêter à ce sujet car je vous réentends dire que nous mettons de l'argent inutile dans une campagne de sensibilisation autour d'un métier artistique développé et qui fonctionne, car il atteint un large public. Ainsi, de cette manière, ça me touche particulièrement parce que cela fonctionne. Cette méthode vous semble peut-être niaise mais sachez qu'il y a bien un travail artistique derrière. Des partages se font avec les citoyens et citoyennes et nous arrivons à atteindre des publics qui généralement, comme vous le disiez vous-mêmes, lorsque vous allez vers eux, ne vous comprennent pas car vous n'avez pas la bonne manière d'aller vers eux. La seule chose que vous obtenez alors et de ne pas être écouté. Là en tout cas, le message passe.

Pour ce qui est des sanctions, nous agissons également. J'ai d'ailleurs demandé à mon collègue, l'Echevin de la « Prévention » ainsi qu'au Bourgmestre, de mobiliser les « Gardiens de la Paix » et la police pour intervenir de manière renforcée en vue des beaux jours.

Nous suivons de près la situation et souhaitons tout comme vous veiller au respect de la faune et de la flore dans nos parcs.

F. CARLIER demande d'obtenir des réponses à ses questions relatives aux pêcheurs et aux braconniers. Elle s'interroge si les marionnettes seront aussi utilisées pour cette problématique.

Monsieur le Bourgmestre-Président répète que la police et le service « Prévention » s'en occuperont.

F. CARLIER s'en étonne car elle ne se souvient pas avoir entendu cela. Elle ne se dit pas convaincue par l'action de communication avec des marionnettes car on est seulement en avril et des oiseaux sont déjà touchés par le syndrome des ailes d'ange.